

Renouvellement de la politique culturelle du Québec



Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique
par Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr
Août 2016



Les Compagnons de Louis-Cyr
Maison Louis-Cyr
215, rue Sainte-Louise
Saint-Jean-de-Matha, Qc
J0K 2S0

Document préparé par Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr et déposé auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec le 25 août 2016.

Les recommandations contenues dans ce mémoire ont été adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration réuni à Saint-Jean-de-Matha le 16 août 2016.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET RÉDACTEUR EN CHEF

BENOIT GAGNÉ

RÉVISION LINGUISTIQUE

JULIE BEAUSÉJOUR

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

JÉRÔME LANDRY

VICE-PRÉSIDENT

GUY CHARTRAND

TRÉSORIER

PAUL-OMER DESROSIERS

SECRÉTAIRE

ÉLISE PELLERIN

ADMINISTRATEURS

SYLVAIN BINETTE

PAUL BOUCHER

RICHARD FREDETTE

PIERRE-MICHEL GADOURY

OBSERVATRICE

MARIE-ANDRÉE ALARIE

Table des matières

Introduction.....3

Présentation de l’organisme.....4

Mission 5

Vision..... 5

Positionnement..... 5

La culture dans une perspective de développement durable 6

L’évolution de la culture et des communications dans un environnement numérique. 12

Le rapport du citoyen à la culture..... 13

Accessibilité – équité – participation à la citoyenneté 13

La gouvernance et le financement 19

Conclusion..... 27

Annexe 1: Prix et distinctions.....28



Introduction

Comme le mentionne le Ministre de la Culture et des Communications du Québec, monsieur Luc Fortin, la démarche de renouvellement de notre politique culturelle nous interpelle tous. Son succès passe par l'apport inestimable des milieux culturels, régionaux et municipaux, ainsi que par celui de tous les acteurs concernés par le développement culturel du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr tiennent à remercier le Ministre de la Culture et des Communications pour cette initiative de renouveler la politique culturelle du Québec. Plus encore, de nous offrir cette opportunité de s'exprimer librement et de participer activement à la réalisation d'une nouvelle mouture de la politique culturelle qui sera empreinte de la vitalité culturelle régionale et nationale tout en étant équitable et représentative des besoins et attentes de notre société sur tout notre territoire.

Tout comme le gouvernement, nous considérons essentiel dans cette démarche de prendre en considération les aspirations et les besoins exprimés par tous les acteurs du milieu culturel, nationaux et régionaux, de la population en général ainsi que différentes instances politiques afin de connaître les attentes de la société québécoise envers son produit, mais encore plus important, son identité culturelle.

En ce qui nous concerne toutefois, nous demeurerons dans ce mémoire à l'intérieur de notre champ de compétence et orienterons nos réflexions plus particulièrement sur le milieu muséal.

Tel que mentionné dans le rapport Corbo¹, les établissements muséaux sont des institutions sociales essentielles à la qualité de vie et au développement harmonieux des collectivités locales et régionales. Ces établissements sont porteurs de mémoire collective, facteurs d'identité et de cohésion sociale, en même temps qu'ils sont des lieux de convivialité et des attraits touristiques dont les retombées économiques sont précieuses pour les villes et les villages. Depuis l'avènement de la politique culturelle de 1992, le réseau muséal a connu une transformation majeure et structurante, professionnalisant davantage ses services tout en démocratisant la culture et démontrant une ouverture face à ses divers publics. Nous sommes persuadés que l'accessibilité à cette culture par tous et pour tous doit être la priorité de la nouvelle politique culturelle afin de permettre à celle-ci d'être au cœur de la vie de toute la population québécoise, qu'elle provienne des grandes villes ou des régions.

Source 1 : Rapport du groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois : Entre mémoire et devenir, 29 octobre 2013

Présentation de l'organisme

C'est le 3 juillet 2014, après plusieurs années de travail acharné, que Les Compagnons de Louis-Cyr ont fièrement annoncé l'ouverture officielle de la Maison Louis-Cyr, à Saint-Jean-de-Matha en présence du comédien Antoine Bertrand.

Anciennement nommée « musée Louis-Cyr », la toute nouvelle institution muséale présente une exposition principale consacrée à l'homme le plus fort de tous les temps aménagée nulle part ailleurs que dans la maison où Louis Cyr a habité.



Rares sont les attractions touristiques implantées à même les lieux où le récit s'est réellement déroulé. Les Mathalois ont un long historique avec la force, notamment à travers l'héritage de Louis Cyr, qui a inspiré ses contemporains.

Implanter un attrait culturel de ce genre en 2014 fut un tour de force en soi, mais le développer, contribuer à son essor et en assurer la pérennité sont d'autres défis que les administrateurs et la direction doivent relever.



Un succès retentissant :

- Près de 20 000 visiteurs depuis l'ouverture de la Maison Louis-Cyr ;
- Déjà 9 prix et distinctions au niveau régional et provincial ;
- Une exposition interactive mise en œuvre par trois firmes muséales professionnelles.

Mission

L'organisme à but non lucratif Les Compagnons de Louis-Cyr a pour mission de mettre en valeur l'héritage de Louis Cyr via un musée contemporain, interactif et éducatif misant sur une culture organisationnelle favorisant l'approche client.

Vidéo corporatif : <https://youtu.be/Jje3J0UMMQw>

Vision

- Faire de la Maison Louis-Cyr une institution muséale unique et incontournable dans Lanaudière misant sur la découverte d'un des personnages les plus marquants de l'histoire du Québec;
- Assurer à la Maison Louis-Cyr une reconnaissance auprès de ses pairs et des visiteurs comme un endroit d'excellence en matière d'éducation muséale et d'interprétation historique et patrimoniale.

Positionnement

- Un musée répondant à un besoin de divertissement culturel familial dans Lanaudière et ailleurs au Québec;
- Un attrait intérieur majeur venant bonifier l'offre touristique actuelle plutôt axée sur le plein air;
- Un des musées biographiques les plus complets au Québec;
- Une institution muséale offrant des services bilingues dans la région de Lanaudière.

La culture dans une perspective de développement durable

Le lien entre la culture et le développement durable est maintenant indéniable au même titre que le développement économique, social et environnemental. Elle fait partie intégrante du concept même du développement durable et cette affirmation est d'autant plus intégrée depuis l'adoption de la loi sur le développement durable au Québec en 2006 ainsi que par l'adoption de l'Agenda 21 de la culture du Québec en 2011. La culture doit donc être prise en compte dans toutes les stratégies de développement et, inversement, le développement culturel doit être planifié en se préoccupant des autres dimensions de la société.

Par conséquent, le renouvellement de la politique culturelle du Québec n'est plus l'affaire seulement du ministère de la culture et des communications. Elle doit englober la participation et l'engagement de plusieurs autres ministères et ainsi être vu comme une politique gouvernementale et non seulement ministérielle. Les autres ministères doivent être sensibilisés aux besoins du réseau muséal, tout comme des sociétés d'État telles qu'Hydro-Québec et Loto-Québec comme le suggère le rapport Corbo¹.

Recommandation 1

Élaboration d'une politique gouvernementale

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. D'élaborer une politique culturelle gouvernementale et non ministérielle afin d'inclure tous les ministères concernés;
2. De responsabiliser les ministères concernés à l'égard notamment du financement par le biais d'ententes interministérielles.

Le territoire

La culture est un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires. La qualité de vie d'une population passe inexorablement par cette culture qui contribue au bien-être individuel et collectif, au développement d'un sentiment d'appartenance et favorise l'attractivité d'un milieu. Ainsi, la grande diversité des milieux amène une richesse incommensurable à la culture.

Le Québec se découpe actuellement en 17 régions administratives (21 régions touristiques) possédant chacune leur identité propre. Cette identité est teintée entre autres par l'histoire, le patrimoine, la géographie, la population qu'on y retrouve. Chacune de ces régions devient donc un maillon important et distinctif de notre identité culturelle québécoise. La politique culturelle devra tenir compte des spécificités de chacune des régions.

Ces régions administratives peuvent, de façon simpliste, être regroupées en deux catégories sur une base de densité de la population. Nous retrouverons donc les deux régions à forte densité de population, Montréal et Québec et les 15 autres dont la densité est inférieure mais à différents niveaux. Force est d'admettre que les deux grands centres représentent un apport majeur à notre milieu culturel, que ce soit par la diversité de l'offre, la concentration d'artistes et de musées de haut niveau et de la vitrine culturelle qu'elles offrent à l'international. Par contre, dans un souci d'équité mais surtout de représentativité de notre culture québécoise, avec toutes ses spécificités et ses couleurs, il faudra porter une attention particulière aux 15 autres régions.

Selon les statistiques fournies en 2015 par le Ministère des affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT), 92% des municipalités québécoises comptent moins de 10 000 habitants. De plus est, 86% de celles-ci en comptent moins de 5 000. Ces municipalités représentent 22% de la population totale du Québec soit près du quart. Ces Québécois qui vivent en dehors des grands centres urbains que sont Montréal et Québec souhaitent également contribuer au développement culturel de notre province et avoir accès à la culture. Malheureusement, les moyens mis à la disposition de ces petites municipalités sont minimes et ne tiennent pas toujours compte des distinctions et enjeux régionaux.

Le développement impressionnant qu'a connu le monde muséal au cours des dernières années témoigne de la prise de conscience des collectivités quant à la nécessité de conserver et de mettre en valeur le patrimoine local et régional. Le rôle majeur tenu par les institutions muséales dans l'aménagement du territoire et la part centrale qu'elles prennent dans la démocratisation culturelle et l'accès de chacun à la culture doivent être reconnus et valorisés.

Nous reconnaissons que ce fort développement a pu créer des chevauchements de missions entre certaines institutions muséales. Par conséquent, il devient important de pouvoir analyser le caractère distinctif et authentique de chacun des établissements muséaux. Permettez-nous de prendre notre musée en exemple. Nous avons décidé de

rendre hommage à une très grande personnalité de notre histoire, Louis-Cyr, en lui consacrant une place importante au sein du réseau muséal. Nous aurions pu choisir d'installer notre musée à Montréal afin de pouvoir bénéficier d'un achalandage beaucoup plus important. Toutefois, par souci d'authenticité, nous avons choisi de restaurer l'une des maisons qu'il a lui-même habité à Saint-Jean-de-Matha. Cette recherche d'authenticité se doit d'être reconnue.

Recommandation 2

Reconnaissance du caractère distinctif des régions

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. D'assurer l'équité entre les différentes régions en soutenant la présence d'établissements muséaux régionaux distinctifs misant sur l'authenticité et l'accessibilité de la population à ces institutions.

L'économie

La culture est un vecteur important du développement socio-économique d'une région. Elle constitue un levier majeur pour la valorisation du renouvellement de celle-ci. Or, comme mentionné précédemment, les réalités culturelles et autres peuvent être très différentes d'une région à l'autre. Il incombe donc au gouvernement de reconnaître l'importance des instances régionales en tant qu'interlocuteurs privilégiés.

Il faut toutefois être conscient que la réalité politique, et plus particulièrement l'importance accordée à la culture, est très variable d'une municipalité à l'autre. Si le gouvernement décide de donner plus de pouvoir et de latitude aux paliers régional et municipal, une réflexion est nécessaire quant à la volonté de chacune de ces instances de contribuer au développement de notre culture. Le manque de volonté démontré par certaines municipalités ne signifie pas nécessairement un manque d'intérêt mais toute ville doit jongler avec son budget et les plus petites municipalités souffrent davantage d'un manque de ressources tant financières qu'humaines.

Plusieurs grandes villes ont déjà élaboré des politiques culturelles mais encore là, ces politiques sont trop souvent laissées au bon vouloir des acteurs politiques en place, fragilisées et même mises en péril par un changement de pouvoir. De leur côté, les petites municipalités n'ont tout simplement pas les moyens d'élaborer de telles politiques.

Le gouvernement devra donc s'assurer de bien baliser les ententes et les programmes afin d'encadrer adéquatement les municipalités qui manquent de connaissance du milieu culturel et qui peuvent interpréter celle-ci à toutes les sauces.

Recommandation 3

Ententes régionales

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. De maintenir et consolider des ententes avec le palier régional (municipalités, MRC, Conseils de la culture...);
2. De mettre en place des incitatifs afin de soutenir les partenariats avec le milieu régional.

Recommandation 4

Création de balises au niveau régional

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. D'établir des balises strictes, claires et vérifiables aux instances politiques régionales et locales afin de les guider et de les outiller dans leurs décisions.
2. De mettre en valeur l'importance d'une politique culturelle locale et régionale et que celle-ci soit réalisée en synergie avec les acteurs culturels du milieu.

Le social

Tel que mentionné dans le rapport Corbo¹, la culture se démocratise, tout comme les institutions muséales, devenues de véritables vecteurs sociaux impliquées dans la vie citoyenne et communautaire. À travers leurs activités créatives, elles participent à l'épanouissement socio-économique national et régional, éducatif et touristique. Les institutions muséales s'intègrent d'ailleurs au tourisme culturel comme des produits d'appel tant en milieu urbain que régional. Il est donc primordial que notre culture soit perçue comme tel et que cette importance soit reconnue et mise en valeur par tous les paliers décisionnels (national, régional et local). Le caractère essentiel de la culture doit

être considéré dans un sens élargie : elle est l'affaire de tous, rejoint l'ensemble des communautés et couvre l'ensemble du territoire.

Recommandation 5

Reconnaissance de la culture comme vecteur socio-économique important.

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. De reconnaître le rôle important au niveau social et économique des institutions muséales, particulièrement au niveau de l'éducation, du tourisme, du développement culturel et de la vitalité des milieux où ils sont implantés.
2. De sensibiliser et d'éduquer les élus municipaux face à ce rôle.

Dans le contexte actuel de rationalisation des ressources, l'implication bénévole devient une pierre angulaire pour plusieurs institutions muséales. Voulant constamment s'ouvrir à son public en développant de nouveaux produits et toujours en quête d'offrir à ses visiteurs, une expérience mémorable, les institutions se voient confrontées au problème de ressources humaines. Ne possédant pas les ressources financières adéquates, leur avenir passera inexorablement par le bénévolat. Or, nous croyons qu'il est essentiel de valoriser davantage le bénévolat afin que celui-ci ne soit plus vu comme de la main d'œuvre bon marché à qui l'on attribue des tâches que personne ne souhaite effectuer mais bien d'une richesse humaine incalculable.

Il est important de rappeler que non seulement les bénévoles offrent leurs services aux institutions muséales à l'étape de la création mais ils sont également présents à toutes les phases de développement et ce, dans une diversité de fonctions allant de l'accueil jusqu'à la gouvernance.

Dans ce contexte, il est essentiel de pouvoir leur offrir un encadrement et une formation adéquate afin qu'ils puissent s'épanouir à la hauteur de leurs attentes.

Malheureusement, à l'heure actuelle, plusieurs institutions muséales n'ont pas les ressources pour développer adéquatement un tel programme. Pourtant, en insistant sur la valeur économique et sociale qu'apporte le bénévolat, plusieurs institutions pourraient les intégrer à leur organisme et ainsi diminuer leurs dépenses de fonctionnement. Nous croyons donc qu'une somme provenant des finances publiques

consentie au développement d'un tel programme serait plus rentable qu'un recours récurant au financement pour les ressources humaines.

Recommandation 6

Soutien à la mise en place d'un programme de bénévolat.

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. D'offrir aux institutions muséales un soutien financier pour la création d'un programme de bénévolat.
2. De mettre davantage en valeur le travail des bénévoles en sensibilisant la population face à l'apport économique et social d'un tel engagement.

Comme nous l'avons déjà mentionné, depuis la mise en application de la dernière politique culturelle en 1992, la culture s'est beaucoup démocratisée. Les institutions muséales mettent maintenant l'accent sur l'expérience client, favorisant un contenu accessible à tous et pour tous. Tel que souligné par la Société des musées du Québec dans le volume intitulé *Musées : Le défi de la gestion muséale*², l'intérêt pour les publics est alimenté par les objectifs d'une plus grande démocratisation culturelle et d'une plus large inclusion à l'égard des différentes populations qui composent le visage de notre société. Les institutions muséales redoublent d'ardeur et d'ingéniosité afin d'élargir leur champ d'action et ainsi s'inscrire comme des vecteurs majeurs de la culture québécoise.

Il devient primordial de sensibiliser davantage la population québécoise dans son ensemble, incluant les groupes d'intérêts et les décideurs, à l'importance de la culture et de leur faire connaître et apprécier les rôles multiples que jouent les établissements muséaux dans le développement socio-économique du Québec. Cette sensibilisation doit se faire par une campagne publicitaire nationale au même titre que les campagnes de sécurité routière ou celles sur la consommation modérée d'alcool ou des jeux de hasard. Or, présentement, la valorisation de la culture à sa juste valeur se bute à la porte fermée du consortium des médias. En effet, la culture n'occupe qu'une faible place à l'intérieur de nos médias nationaux. Par conséquent, nous recommandons au gouvernement de réfléchir à une stratégie afin de sensibiliser également les médias à l'importance de mettre en valeur notre culture québécoise au bénéfice de toute la population.

Source 2 : *Musées : Le défi de la gestion muséale*, Société des musées du Québec, *Musées* vol. 32, 2015

Recommandation 7

Sensibilisation auprès du grand public.

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. D'élaborer une campagne de sensibilisation auprès du grand public afin de mettre en valeur l'importance de la culture dans la vie de tous les Québécois et l'apport de celle-ci au secteur socio-économique;
2. De sensibiliser le grand public, les groupes d'intérêts et les décideurs sur le rôle des institutions muséales;
3. De réfléchir à une stratégie concertée permettant un dialogue avec les grands médias nationaux afin de permettre à la culture de prendre une plus grande place et faire ainsi partie prenante du quotidien des Québécois.

L'évolution de la culture et des communications dans un environnement numérique

Le 21^e siècle est le siècle du savoir et des échanges en temps réel de l'information. Une ère de spontanéité et de partage immédiat. L'avènement du web 2.0 et des réseaux sociaux ont totalement transformé notre façon de communiquer mais également de s'informer. La facilité de diffusion de contenu, malheureusement pas toujours gage de qualité, a révolutionné nos façons de procéder et le monde muséal n'y échappe pas. La communication rendue possible par ces technologies n'est plus à sens unique. Elle invite les utilisateurs à échanger davantage avec les institutions et participer activement au choix de la programmation. Son usage dans le milieu muséal ouvre des perspectives inédites et riches de possibilités avec lesquelles les institutions muséales doivent travailler.

Chaque institution muséale peut choisir parmi ces TIC lesquelles seront développées et mises de l'avant mais une chose est maintenant incontournable, personne ne peut passer outre ces nouvelles technologies. Tout en continuant d'offrir leurs activités *in situ*, les institutions muséales doivent obligatoirement se tourner vers l'espace numérique. Malheureusement, les niveaux de connaissance et les budgets ne sont pas toujours au rendez-vous et ne s'acquièrent pas à la même vitesse que l'évolution de ces technologies.

Par conséquent, il est essentiel d'aider les institutions muséales à se doter des compétences muséales nécessaires afin d'assurer leur présence numérique et y

adjoindre un soutien financier pour la formation et le développement de nouveaux produits.

Recommandation 8

Soutien à la mise à niveau des compétences concernant les TIC

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des communications :

1. De maintenir le plan culturel numérique récemment mis en place;
2. D'adjoindre un soutien financier aux institutions muséales pour la formation.

Une autre problématique liée à ces nouvelles technologies et que l'on retrouve particulièrement en région est l'accès internet. Plusieurs municipalités n'ont pas, pour le moment, accès à un réseau et cela vient compliquer la mise à niveau des institutions muséales de ces milieux. Des réflexions sur l'accessibilité à un réseau pour les institutions muséales de ces municipalités devront être menées, toujours dans un souci d'avoir une culture accessible à toute la population.

Recommandation 9

Accès au réseau Internet

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des communications :

1. De réfléchir à des pistes de solutions concernant l'accessibilité à Internet des régions plus éloignées;
2. D'accompagner ces régions dans la mise en place des infrastructures nécessaires à une telle accessibilité.

Le rapport du citoyen à la culture

Accessibilité – équité – participation à la citoyenneté

Comme nous l'avons déjà souligné, le Québec se divise en 17 régions administratives ayant chacune leur identité propre et distincte. Cet amalgame de spécificités constitue toute la richesse culturelle québécoise. Il devient donc primordial de réussir à conserver

cette richesse et de la rendre accessible à toute la population québécoise, quel que soit son niveau d'éducation, son rang social ou son lieu de résidence.

La concentration de l'offre muséale se situe principalement dans les grands centres urbains que sont Montréal et Québec. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance d'une telle concentration dans les municipalités à forte densité afin de rejoindre une majorité de Québécois. Toutefois, une culture est vivante que si elle est enracinée dans sa population. Il est donc primordial de soutenir les musées régionaux par souci d'équité. Il est important ici de faire la différence entre équité et égalité. Le financement public ne doit pas être distribué proportionnellement à la densité de population mais plutôt en fonction des besoins de chacune des régions.

Selon les données de 2014 de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), on dénombre 440 institutions muséales au Québec. De ce nombre, 188 établissements sont reconnus par le MCC et 92 sont reconnus et soutenus. 43% des institutions muséales sont donc reconnus mais seulement 21% sont soutenus.

Si l'on analyse dans un deuxième temps la distribution des institutions muséales reconnues, on remarque une disparité principalement au niveau des institutions des régions périphériques (Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie). En effet, alors que le pourcentage des musées reconnus et soutenus des régions intermédiaires, éloignées et centrales est respectivement de 40%, 35% et 26%, seulement 20% des musées des régions périphériques sont reconnus et soutenus. À l'inverse, 68% des musées en régions périphériques ne sont pas reconnus par le MCC comparativement à 45%, 56% et 53% pour les régions intermédiaires, éloignées et centrales. Seulement 3% des musées reconnus et soutenus se retrouvent dans la région de Lanaudière. Or, cette région regorge de richesses culturelles à la fois uniques et fortement enracinées dans leur communauté (ceinture fléchée, musique traditionnelle, personnages historiques importants (Louis Cyr, Gilles Villeneuve...)).

Une attention particulière doit également être portée à l'accessibilité à la culture de toute la population. En concentrant une grande partie de notre offre muséale dans les grands centres, nous obligeons les gens des régions à se déplacer vers ces centres urbains afin de pouvoir consommer leur culture. Or, plusieurs MRC des régions démontrent de fort taux de familles avec de faibles revenus. Ces familles n'ont pas les moyens de se déplacer et ne peuvent donc pas bénéficier de l'offre muséale. Dans la MRC de la Matawinie par exemple, le revenu disponible moyen par habitant en 2014 selon l'Institut de la statistique du Québec était de 23 974\$ et le taux de faible revenu des familles se situaient à 10,7% comparativement à un revenu moyen au Québec de 26 046\$ et un taux de 8,2%. Il devient donc illusoire de croire que ces gens consommeront régulièrement la culture si celle-ci ne se retrouve pas dans leur environnement immédiat. L'enjeu de l'accessibilité étant au coeur de la politique culturelle et de son renouvellement, il faut réfléchir à cette situation.

Recommandation 10

Équité et accessibilité

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. De soutenir l'établissement et le maintien équitable d'institutions muséales à l'extérieur des grands centres urbains afin de favoriser l'accessibilité de la population;
2. De reconnaître et valoriser les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire (Agenda 21 de la culture).

La principale priorité aujourd'hui est d'attirer de plus en plus de visiteurs afin de diversifier les activités culturelles tout en consacrant des sommes considérables pour les organiser. C'est la course éperdue à la recherche de financement et de la performance. Malheureusement, la performance des institutions muséales est principalement évaluée à la fréquentation de celles-ci. Par conséquent, les gestionnaires de musées recherchent constamment les *block-busters* dans l'élaboration de leur programmation et du développement d'expositions temporaires afin de s'assurer une augmentation de leur achalandage. Il y a un impact pernicieux à cette façon d'évaluer la performance d'une institution muséale. Il y a quelques années, les expositions temporaires permettaient de présenter des sujets un peu plus difficiles d'accès, moins connus et à soutenir des artistes émergents. Peu importait le nombre de visiteurs, l'important étant la découverte culturelle. Cette approche permettait également aux institutions muséales de demeurer à l'intérieur de leur mission. Aujourd'hui, l'approche de la fréquentation comme indice de performance se réalise surtout au détriment des petits musées régionaux. La question qu'il faut se poser à ce stade-ci est la suivante : Veut-on faire de la culture un enjeu simplement économique, basé sur un revenu d'admission, ou la placer au cœur de la vie de tous les Québécois?

D'autant plus qu'il n'existe actuellement aucune méthode normalisée pour le dénombrement des visiteurs des établissements muséaux. Chaque institution muséale peut donc comptabiliser à sa façon, et souvent à son avantage, les données de fréquentation de son établissement. Il est donc fréquent de retrouver des chevauchements au niveau des décomptes. Par exemple, un visiteur peut être calculé à l'entrée de chacune des salles d'exposition d'un musée. Si l'installation compte cinq salles, le même visiteur sera calculé cinq fois. Il n'y a donc aucune obligation pour un établissement de calculer le nombre de visiteurs uniques. Tel que mentionné dans le rapport Corbo, pour la bonne gestion des établissements, pour la bonne gestion des

fonds publics accordés aux établissements, pour la planification de l'ensemble muséal québécois, pour apprécier l'efficacité des politiques de démocratisation et d'accessibilité de la vie culturelle, cette absence de données de fréquentation établies selon une méthode normalisée fiable est une carence fâcheuse à laquelle il s'impose de remédier dans les meilleurs délais.

Il est donc urgent de revoir les critères d'évaluation de la performance par la fréquentation et de valoriser la recherche d'une démarche qui favorise la vitalité culturelle locale et régionale dans un souci d'accessibilité universelle.

Recommandation 11

Spécifications régionales

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. De favoriser le rapprochement des institutions muséales avec la communauté par un soutien financier et technique équitable du milieu muséal en tenant compte des spécialisations régionales;
2. De soutenir les institutions muséales dans leur démarche de démocratisation de la culture dans une perspective qui va au-delà du modèle conventionnel fondé sur la fréquentation mais qui favorise la vitalité culturelle locale et régionale en tenant compte de l'authenticité et de l'unicité le tout, dans un souci d'accessibilité de la population.

Recommandation 12

Dénombrement des visiteurs

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. D'établir une méthode normalisée pour le dénombrement des visiteurs dans les institutions muséales;
2. De rendre obligatoire l'utilisation de cette méthode pour toutes les institutions muséales.

Familles

Le rapport entre les citoyens et la culture est un défi constant qui doit prendre racine dans chacune des familles québécoises. La culture doit s'inscrire dans les saines habitudes de vie des familles et être au cœur de leur quotidien. Des campagnes de sensibilisation aux bienfaits de la culture devront être mises en place tel que mentionné précédemment mais il faudra également trouver des incitatifs à la consommation culturelle. Bien que l'intention soit des plus louables, nous ne croyons pas que les incitatifs fiscaux soient la solution à prioriser dans le cas de la clientèle familiale. Souvent lourd à administrer et redonnant que très peu de retour aux familles, ces derniers ne sont pas adéquats et ne donnent pas les résultats escomptés. Il a été proposé dans le passé que les musées nationaux chargent un montant de 1\$ pour l'admission des enfants. Encore une fois, nous remettons en doute cette proposition qui fait en sorte que le poids financier d'une telle mesure revient uniquement aux musées nationaux et que du point de vue de l'offre, cette mesure ne favorise que la visite de ces milieux au détriment encore une fois des institutions muséales régionales.

Nous proposons plutôt un système de tarification qui s'approche du milieu de la santé. À l'instar des médecins qui reçoivent leur patient puis facture l'État pour leur service, les institutions muséales pourraient offrir un tarif avantageux pour les familles puis, à l'aide d'un système mis en place, être dédommagées par l'État. Ainsi, chaque musée reconnu pourrait diminuer son prix d'admission de x\$ pour une famille et par la suite, se voir rembourser une partie de cette réduction. L'impact serait alors direct pour les familles, la démarche nous permettrait d'avoir un calcul précis des familles qui consomment la culture et les musées n'auraient pas à assumer seuls la réduction du tarif. Cette démarche demande son lot d'effort pour la mise en place mais par la suite, les retombées seront directes.

Recommandation 13

Incitatifs pour les familles

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. D'amorcer les démarches afin d'établir un processus de tarification préférentiel pour les familles lors de leur visite dans les institutions muséales;
2. Que ce tarif soit immédiatement consenti aux familles lors de leur visite;
3. Que les institutions muséales reconnues soient soutenues par le MCC par le remboursement d'une portion du rabais accordé aux visiteurs.
4. Qu'une campagne promotionnelle grand public de cette démarche soit élaborée et présentée.

Milieu scolaire

Les institutions muséales offrent un programme éducatif de grande qualité et sont des lieux d'apprentissage idéaux pour les jeunes, notamment pour les groupes scolaires. Il est reconnu que les enfants de 4 à 11 ans développent déjà fortement leur comportement de consommation et leurs habitudes de vie. Or, en tant que représentant des consommateurs de demain, il est essentiel de les sensibiliser à l'importance de la vie culturelle.

L'accueil des clientèles scolaires représente un enjeu crucial pour les institutions muséales. Dans leur recherche continue de diversification des publics mais surtout par leur mission d'éducation et de sensibilisation à la culture et au patrimoine, les établissements muséaux doivent retrouver leur place dans l'échiquier de l'éducation. Faut-il rappeler que la fréquentation des institutions muséales par la clientèle scolaire a chuté de manière inquiétante depuis quelques années? Alors qu'elle dépassait le million d'entrées il y a à peine quelques années, elle se retrouvait en 2015 à seulement 843 000 entrées, une baisse de 16% par rapport à la fréquentation scolaire moyenne des cinq années précédentes.

Les institutions muséales constituent des lieux privilégiés d'apprentissage et jouent un rôle éducatif majeur dans notre société. Par conséquent, l'éducation culturelle se doit d'être relancée et, par le fait même, la présence des écoles dans les musées plus affirmée et valorisée.

Le gouvernement, par le biais d'un meilleur maillage entre le Ministère de la Culture et des Communications et le Ministère de l'Éducation, doit insister sur la nécessité pour les élèves d'avoir accès à ces lieux culturels en intégrant la culture au sein même du cursus scolaire du programme de formation de l'école québécoise. Plus encore, un minimum d'une visite par année dans un musée devra être imposé aux écoles. Cette visite devra se faire de préférence dans un musée de la région immédiate de l'établissement scolaire. Une réflexion devra être portée sur le problème du transport scolaire. Le programme Culture à l'école est par conséquent un programme incontournable à la réalisation de ce projet et devra être maintenu.

La pérennité de nos institutions culturelles passe obligatoirement par le renouvellement des publics, et ce renouvellement ne peut se faire sans un partenariat étroit et adapté avec le milieu de l'éducation. Ces initiatives doivent être adéquatement soutenues et se multiplier, tant dans le milieu scolaire que dans les autres lieux d'apprentissage des enfants et des jeunes (centres de la petite enfance, maisons des jeunes, loisirs culturels municipaux, etc.).

Recommandation 14

Reconnaissance du rôle éducatif des institutions muséales

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. De reconnaître auprès des écoles le rôle éducatif majeur des institutions muséales en tant que lieux privilégiés de découvertes et d'apprentissage;
2. De reconnaître à sa juste valeur la visite scolaire au musée en tant que ressource éducative complémentaire au programme de formation de l'école québécoise;
3. D'intégrer la culture dans le cursus scolaire et d'y insérer au minimum une visite de musée par année, de préférence dans la région immédiate.

La gouvernance et le financement

Gouvernance

En cette ère de grande complexité et d'enjeux liés au financement, au positionnement et à l'exercice du mandat de chaque institution muséale, une réflexion sur la gouvernance est de mise. Effectivement, face à ces enjeux, les gestionnaires des institutions muséales doivent sans cesse orienter leurs actions en fonction de critères souvent externes à leur propre réalité et même à leur compétence. Il n'y a qu'à penser à la recherche éperdue de financement qui exige du directeur d'assumer une telle tâche en plus de celles reliées au développement, à la promotion, aux relations de presse, allant même dans certains cas à l'interprétation et à l'entretien du bâtiment, qui sont au-delà de ses compétences de gestionnaires et qui diminuent significativement le temps alloué à la gestion de l'établissement. La réalité est que dans bien des cas, le directeur général est la seule personne, à part le personnel à l'accueil et à l'interprétation, à s'acquitter de toutes les tâches. Cette réalité est particulièrement présente dans le cas de petits musées régionaux où les ressources humaines affectées à la recherche de financement sont tout simplement inexistantes. Comme le mentionne monsieur Michel Perron, directeur général de la Société des musées du Québec, *la gestion et l'opération d'une institution muséale sont des activités de haute voltige qui exigent un constant jugement, du discernement et un engagement sans faille.*

Par conséquent, comment maintenir la cadence, susciter la création, trouver le financement, gérer les ressources humaines et poursuivre notre mission sans mettre en péril nos acquis, tout en demeurant ouvert aux changements et en perpétuelle recherche de nouvelles formes de dialogues avec notre public ?

Outre le soutien financier du gouvernement que nous aborderons plus tard, le réseautage entre institutions devient essentiel à la survie du milieu muséal. Ce réseautage doit être favorisé, principalement hors des grands centres urbains, afin de pouvoir faciliter le partage de connaissance, la coordination de l'offre régionale et la concertation. Le palier régional doit être valorisé davantage dans ce contexte. Principal interlocuteur et bien ancré dans son milieu, ce palier devra se voir attribuer plus de liberté décisionnel et de reconnaissance.

Au-delà du simple réseautage, il faudra que les institutions muséales travaillent davantage en synergie qui passera entre autre par la mise en commun de services, du personnel et même des réserves muséales. En effet, plusieurs musées en région ne possèdent pas l'espace nécessaire à la conservation adéquate de leur collection. La mise en commun d'une réserve régionale, si elle est bien gérée, peut être un atout et permettre d'économiser de l'argent. Cette gestion partagée se retrouve dans plusieurs musées de France où un organe central coordonne et répartit les moyens de différents établissements. Sans parler de mutualisation, cette façon de faire permet d'offrir au public une vision, un mode de gestion global du patrimoine, quel que soit sa nature ou son lieu de conservation. Il serait donc intéressant de réfléchir à cette façon de faire lors de l'élaboration de la nouvelle politique culturelle.

Mais quel pourrait être cet organe central qui coordonne le tout? Plusieurs rapports déposés au cours des dernières années font mention de la création d'un organisme public indépendant ayant pleine compétence en matière muséale à l'instar du CALQ et de la SODEC. D'autres proposent la création de commissions d'études régionales. Or, il pourrait s'avérer coûteux de créer un tel organisme, principalement dans le contexte de rationalisation actuel. D'autant plus qu'il existe déjà une direction du patrimoine au sein du MCC. Toutefois, les réalités régionales peuvent sembler très loin de cette division.

Dans la politique culturelle de 1992, les Conseils régionaux de la culture y jouaient un rôle prépondérant. Leur rôle d'interlocuteur privilégié y était affirmé. Nous croyons que ces Conseils régionaux de la culture pourraient très bien continuer de jouer ce rôle et devenir cet organe central de coordination. Par contre, nous recommandons qu'une division muséale soit ajoutée à chacun de ces conseils et que cette division regroupe les installations muséales de la région ainsi que leur partenaires (MRC, ATR, commissions scolaires) et que les directions régionales du MCC puissent siéger sur cette division au besoin. Ainsi, cette division pourrait assumer une gamme de fonctions de soutien, de

promotion, de conseil mais également être en charge de l'élaboration d'une planification stratégique muséale régionale. Cette planification permettra à tout le milieu muséal d'une région donnée de s'arrimer autour d'objectifs communs afin de coordonner l'offre régionale de façon concertée.

Recommandation 15

Instauration d'une division muséale au sein des Conseils de la culture régionaux

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. De maintenir et consolider les Conseils régionaux de la culture dans leur rôle d'interlocuteur privilégié;
2. De soutenir l'établissement d'une division muséale au sein des conseils de la culture régionaux;
3. Que cette division puisse accueillir les directions régionales du MCC au besoin;
4. Que cette division facilite le partage de connaissance, le réseautage, la coordination de l'offre régionale et la concertation;
5. Qu'un soutien financier de la part du gouvernement soit alloué à cette division;
6. Que cette division voit à l'élaboration d'une planification stratégique muséale régionale en concertation avec les institutions muséales et leurs partenaires (publics et privés).

Financement public

Très conscients de la réalité économique actuelle, nous comprenons qu'une demande sans cesse de nouveaux fonds n'est pas réaliste. L'accroissement du financement public sera toujours tributaire de la situation économique québécoise et de la capacité de l'État à payer. Toutefois, il incombe de rappeler au gouvernement que le choix des priorités lui revient. Par conséquent, la question à se poser est de savoir quelle place notre culture doit-elle prendre dans la vie des Québécois et des Québécoises ?

Au même titre, nous sommes conscients que le MCC ne peut soutenir toutes les installations muséales québécoises. Par contre, un soutien équitable, qui prend en compte les spécificités régionales comme nous l'avons déjà démontré est vital.

Tel que présenté précédemment, on dénombre 440 institutions muséales au Québec. De ce nombre, 188 établissements sont reconnus par le MCC et 92 sont reconnus et soutenus selon les données de 2014 de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ). Le problème majeur que le milieu muséal vit présentement concerne le moratoire imposé par le MCC depuis 2003 concernant la reconnaissance de nouvelles institutions. Tel que mentionné dans le rapport Corbo, la reconnaissance constitue un *label* de compétence et de qualité accordé à un établissement muséal. L'obtention d'une telle reconnaissance est indéniablement un facteur de motivation. Un établissement reconnu peut aborder avec plus d'autorité, de confiance et de crédibilité des partenaires et des commanditaires publics ou privés. Alors que cette recherche de financement privé est largement recommandé par le gouvernement, il devient essentiel que celui-ci puisse soutenir le milieu muséal, souvent l'enfant pauvre du financement privé.

Le problème est que présentement, plus aucune reconnaissance n'est accordée. Pis encore, les reconnaissances données aux établissements muséaux au cours des dernières décennies ne font l'objet d'aucune évaluation quant à la hauteur des standards de qualité et/ou de performance. Cette reconnaissance semble pour l'instant éternelle, sans aucune imputabilité. Par conséquent, des établissements muséaux jouissent depuis plusieurs années d'une reconnaissance qui n'a jamais été revalidée et qu'ils ne méritent peut-être plus alors que d'autres institutions dont l'organisation et la performance justifieraient amplement la reconnaissance n'y ont pas accès en raison de ce moratoire.

Nous croyons que tous les établissements muséaux devraient pouvoir aspirer en toute équité à la reconnaissance ministérielle. Le moratoire doit donc être levé et un processus d'évaluation mis en place afin de valider régulièrement les reconnaissances accordées aux institutions muséales. Il ne faut plus priver une institution muséale de la reconnaissance sur simple prétexte qu'il n'y a plus de fonds pour la soutenir. Cette reconnaissance est indispensable à l'obtention de financement privé. Par conséquent, il faut dorénavant souligner que cette reconnaissance ne garantit pas automatiquement l'accès à une aide au fonctionnement provenant du MCC.

Recommandation 16

Reprise et évaluation régulière du processus de reconnaissance

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. De lever le moratoire sur la reconnaissance muséale;
2. De reconnaître l'importance de la reconnaissance dans la recherche de financement;
3. D'établir des normes et procédures claires et connues des institutions muséales pour l'évaluation desdites installations muséales;
4. De procéder régulièrement à des évaluations des établissements afin de s'assurer du maintien du standard de qualité;
5. De s'assurer que les évaluations soient faites par un comité d'experts indépendants qualifiés pour cette tâche;
6. Que cette reconnaissance ne soit pas automatiquement accompagnée d'un financement provenant du MCC;
7. De promouvoir et valoriser le mécanisme de reconnaissance auprès du public, des instances publiques, des partenaires et des acteurs.

Il serait également pertinent de revoir le rôle accordé aux quatre musées nationaux, incluant le Musée des beaux-arts de Montréal, lors de l'élaboration de la nouvelle politique culturelle du Québec. Nous reconnaissons que ces musées jouent un rôle d'acteurs de premier plan pour l'ensemble du milieu muséal en raison de la place prépondérante qu'ils occupent dans l'univers de la muséologie au Québec, par l'étendue de leurs collections de caractère international et par le rayonnement dont ils témoignent par des grandes expositions qui circulent à l'étranger et par des publications importantes. Il est donc essentiel que le gouvernement maintienne et bonifie l'aide qui leur est accordée.

Considérant toutefois qu'entre 2006-2007 et 2012-2013, 61% des contributions financières du MCC, donc de fonds publics, furent attribuées à ces quatre musées tel que mentionné dans le rapport Corbo, il serait important de se questionner quant au rôle de ces musées pour les prochaines années.

Afin de rentabiliser davantage ces contributions, nous croyons qu'il serait pertinent que les quatre musées nationaux se rapprochent un peu plus de la réalité des musées régionaux. Par conséquent, ils devront offrir davantage de soutien aux autres musées

sous forme de parrainage, de conseils, de mise à disposition de l'expertise dont ils disposent mais également par le prêt d'équipement. Ces prêts devront tenir compte de la réalité des plus petits musées. En effet, les musées nationaux sont présentement ouverts aux prêts mais les conditions demandées aux petits établissements, principalement au niveau des normes de conservation, rendent ces prêts inaccessibles. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance de préserver nos collections. Par contre, certains objets moins susceptibles d'être détériorés devraient être prêtés selon des normes plus souples de présentation.

Il serait également intéressant que ces musées conçoivent des expositions itinérantes adaptées aux capacités d'accueil, en termes d'espace et de coûts, des établissements de petite ou moyenne taille. Trop souvent, ces expositions ne tiennent pas compte de nos réalités et par conséquent nous sont inaccessibles.

Les musées nationaux doivent valoriser davantage les plus petits établissements que ce soit au niveau des recommandations faites précédemment mais également au niveau de la promotion auprès de leur clientèle. Chacun des musées nationaux pourraient ainsi parrainer annuellement de plus petits musées. Par ce parrainage, les musées nationaux pourraient aider les plus petits établissements par des incitatifs auprès de leurs visiteurs à les visiter ou encore par une publicité les faisant connaître...

Nous pourrions ainsi nous inspirer de la RMN en France (Réunion des musées nationaux) qui fut créée en 1885 avec comme objectif de centraliser les recettes des droits d'entrée dans les musées nationaux pour en faire un trésor collectif, réparti ensuite entre toutes les institutions muséales. Au-delà de la mutualisation proposée dans ce concept, nous pourrions à tout le moins outiller nos musées nationaux afin qu'ils puissent non pas redistribuer leur recette mais leur expertise.

Recommandation 17

Rôle des musées nationaux

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. Que les quatre musées nationaux, incluant le Musée des beaux-arts de Montréal, soutiennent davantage les institutions de petite et moyenne taille sous forme de parrainage, de conseils, de mise à disposition de l'expertise dont ils disposent mais également par le prêt d'équipement;
2. Que ces musées conçoivent des expositions itinérantes adaptées aux capacités d'accueil, en termes d'espace et de coûts, des établissements de petite ou moyenne taille;
3. Que chacun des musées nationaux parraine annuellement de plus petits musées.
4. De maintenir et de bonifier l'aide financière qu'il leur est accordée.

Financement privé

Le financement privé est devenu une voie incontournable pour les institutions muséales. Avec les nombreuses coupures budgétaires tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, le manque à gagner est criant pour une grande majorité d'établissements muséaux. Or, cette recherche de financement privé est loin d'être facile. La philanthropie au Québec en est à ses premiers balbutiements. Très présente dans d'autres provinces ou autres pays, elle ne fait pas aussi bonne figure ici. Au Québec, les dons des individus sont parmi les plus bas au Canada et correspondent à moins de la moitié du don moyen de l'ensemble des Canadiens. Encore plus préoccupant pour les établissements muséaux des régions est que, tel que souligné dans le rapport Corbo, près de 80% du total québécois des revenus de source privée ont été enregistrés par les établissements muséaux de Montréal et Québec.

Il est donc urgent que le gouvernement mette en place des stratégies qui encouragent les investissements privés dans le secteur muséal et qui accroissent les crédits récurrents pour les donateurs. De plus, il sera profitable que le gouvernement mette en place une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation qui sera menée à long terme auprès du secteur privé, et particulièrement en dehors des grands centres urbains que sont Montréal et Québec, afin que leur financement auprès du milieu muséal ne soit pas une exception mais un mécanisme valorisé.

La mise sur pied en 2013 du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle fut une excellente initiative. Nous adhérons d'ailleurs à la majorité des propositions émises dans le rapport *Vivement pour une culture philanthropique au Québec !* dont l'amélioration, la bonification et la pérennisation du programme Mécénat Placements Culture. En effet, ce programme constitue une très heureuse réalisation. Par contre, il faudra permettre aux institutions muséales d'avoir un accès plus rapide aux fonds obtenus.

Si nous voulons qu'il y ait un transfert de l'apport financier des fonds public vers le privée, celui-ci devra y retrouver des incitatifs avantageux et être sensibilisé à l'importance du secteur culturel.

Recommandation 18

Investissements privés dans le secteur muséal

Les Compagnons de Louis-Cyr – Maison Louis-Cyr recommande au ministre de la Culture et des Communications :

1. De mettre en place des stratégies qui encouragent les investissements privés dans le secteur muséal et qui accroissent les crédits récurrents pour les donateurs ;
2. De mettre en place une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation qui sera menée à long terme auprès du secteur privé, et particulièrement en dehors des grands centres urbains que sont Montréal et Québec, afin que leur financement auprès du milieu muséal ne soit pas une exception mais un mécanisme valorisé ;
3. De maintenir, d'améliorer, de bonifier et de pérenniser le programme Mécénat Placements Culture.

Conclusion

Le patrimoine culturel constitue une richesse incontestable pour notre société. Les institutions muséales ayant comme mission de conserver ce patrimoine au bénéfice des générations présentes et futures, il s'avère essentiel de réaffirmer leur rôle et de leur donner les moyens de l'endosser pleinement.

Dans un contexte de rationalisation des ressources financières et de développement durable, il est d'autant plus important d'encourager le réseautage et la concertation au niveau national, régional et local. Les spécifications de chacune des régions du Québec doivent être prises en compte lors de l'élaboration des plans d'action. Les actions concertées issues de ces regroupements permettront à la culture québécoise de s'épanouir sainement.

L'équité et l'accessibilité à la culture doivent être au cœur des discussions concernant le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Le patrimoine ne vaut d'être conservé que pour être partagé, offert aux publics les plus divers.

Finalement, les institutions muséales dont l'organisation et la performance sont exemplaires devront être reconnues à cette juste fin. Il est temps de mettre un terme au moratoire de reconnaissance et que chacune des institutions muséales québécoises soit imputable de ses résultats, qui ne doivent toutefois pas être évalués strictement par leur fréquentation mais bien tenir compte de leur spécificité et de leur ancrage dans leur communauté.

« Même si l'État doit être préoccupé par l'intensité de la participation des citoyens aux activités culturelles, il ne lui revient surtout pas de choisir pour eux le type d'activités culturelles auxquelles s'adonner ou de fixer un degré idéal de fréquentation. C'est cependant le rôle de l'État de s'assurer que les Québécois, quelles que soient leur origine et la région où ils habitent, puissent avoir accès à une vie culturelle et artistique. Autrement dit, il s'agit non seulement d'atténuer les obstacles qui risquent d'éloigner le citoyen de la vie culturelle, mais aussi de faire en sorte que nul ne se sente exclu, a priori, de la fréquentation de la culture et de la pratique culturelle. »

Source : La politique culturelle du Québec – Notre culture Notre avenir, 1992, p. 98.

Annexe 1 : Prix et distinctions

2013

Lauréat

Prix des sciences humaines Charbonneau-Rioux

SNQ Lanaudière

Finaliste

Prix « Projet de développement touristique »

Prix Coup d'Éclat – SATQ-FEQ

2014

Lauréat

Prix « Patrimoine »

Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière 2014

Lauréat

Prix « Coup de cœur Desjardins – groupe »

Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière 2014

Lauréat

Prix du mérite en interprétation – volet communautaire

Prix d'excellence de l'AQIP

Lauréat

Prix « Culture »

Gala des Bâtisseurs 5^e édition

Finaliste

Prix « Tourisme et Agrotourisme »

Gala des Bâtisseurs 5^e édition

Finaliste

Prix « Rayonnement »

Gala des Bâtisseurs 5^e édition

2015

Lauréat

Prix « Coup de cœur 2015-2016 de la MRC Matawinie »

Portail Hexagone Lanaudière